

au Conseil national de recherches du Canada, à l'Office national du film qui a permis à beaucoup de cinéastes québécois de gagner leur vie et de nous faire honneur à l'étranger, puisque l'ONF est reconnu mondialement.

Monsieur le Président, si Maurice Duplessis a fourni un drapeau au Québec, le gouvernement fédéral, par ses différents organismes, lui a fourni le trépied pour le porter. Monsieur le Président, dans le domaine des accusations concernant la centralisation selon les opposants à notre régime fédéral canadien, le Parlement d'Ottawa est une grosse bête centralisatrice et suffisante. Encore là, monsieur le président, on semble tellement trafiquer l'histoire du côté des opposants à notre système politique qu'à les écouter parler on pourrait croire que Jacques Cartier est venu en Amérique pour faire l'indépendance du Québec, alors que deux siècles plus tard Louis-Joseph Papineau préconisait une souveraineté-association avec les États-Unis. Non, monsieur le Président, de tels raccourcis sont inacceptables.

Le Parti québécois fait grand état des coûts que représente la présence de deux niveaux de gouvernement: chevauchement des compétences, concurrence excessive, duplication des services. Il est vrai qu'il y a un prix à payer pour cette dispersion de l'autorité, mais c'est aussi le prix d'une plus grande liberté et d'une meilleure protection et défense de ses droits. Grâce au partage des compétences législatives et à un système judiciaire à l'abri des ingérences d'un État unique, les Canadiens ont pu bâtir une société fondée sur les libertés individuelles. Dans le régime fédéral canadien, aucun niveau de gouvernement n'a suffisamment de pouvoirs pour céder à la tentation du totalitarisme. La décentralisation des pouvoirs administratif, législatif et judiciaire est la meilleure des garanties contre l'érosion des libertés fondamentales.

Dans les faits, le gouvernement du Canada depuis la Confédération de 1867 a permis au Québec de se développer et de devenir souverain dans une foule de domaines. N'est-ce pas ce même système fédéral qui, année après année, voyant l'élan économique du Canada être plus dynamique que jamais, a ouvert des champs de juridiction des plus divers aux provinces et transféré également plusieurs champs d'impôts? D'ailleurs, la preuve en est qu'en 30 ans, dans le domaine des recettes gouvernementales, le gouvernement fédéral percevait les deux tiers des recettes qui étaient perçues par l'ensemble des gouvernements, et un tiers se faisait par les autres niveaux. Aujourd'hui, eh bien, c'est l'inverse. C'est que les deux tiers des sommes perçues sont au niveau des gouvernements provinciaux et seulement 30.8 p. 100 au niveau du gouvernement canadien. Alors on ne mentionne pas cela et l'on continue à taxer le gouvernement canadien de gouvernement centralisateur. Le mouvement de décentralisation n'a pas été une affaire exclusivement dans le domaine de la fiscalité, mais il s'est manifesté également par de nombreux arrangements tels que dans le domaine des pensions.

En 1963, en vertu d'un arrangement conclu avec le gouvernement canadien, le Québec a pu se doter de son propre régime de rentes et les neuf autres provinces ont continué à adopter le Régime de pensions du Canada. En 1974, dans le domaine des allocations familiales, on a eu un arrangement pour la province de Québec. En 1975, dans le domaine de l'immigration, un autre arrangement s'est fait pour le Québec. C'est donc dire que le régime fédéral canadien est l'un des régimes les plus décentralisés du monde si l'on considère qu'en

L'Adresse—M. Blenkarn

Australie, par exemple, 77 p. 100 des revenus sont détenus par le gouvernement fédéral et 22 p. 100 aux niveaux provincial et municipal, alors qu'aux États-Unis 55.8 p. 100 et 44.2 p. 100 aux paliers provincial et municipal. Alors on voit qu'au Canada avec les deux tiers aux niveaux provincial et municipal, cette thèse de centralisation n'est pas une réalité.

Je pense que nos souverainistes ont exploité cette idée de *statu quo*, que la Constitution n'avait pas évolué, qu'aucune modification n'avait été apportée. Je m'en tiens, monsieur le Président, à ce que le très honorable premier ministre (M. Trudeau) déclarait à Québec, le 28 janvier. Il disait à ce moment-là que, dans la constitution actuelle, il y avait seulement un préalable, soit le respect des droits de l'homme et de la femme, le respect des droits humains, plus probablement le respect de l'aspect collectif de ces droits humains. Je pense, disait le très honorable premier ministre, à la langue et aux droits des régions d'exister. A partir de ce préalable, on peut faire table rase en ce qui concerne les modifications à apporter à la Constitution si l'on veut améliorer la Constitution. Mais depuis ce temps-là . . .

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est écoulé. Néanmoins, il pourrait continuer s'il avait le consentement unanime de la Chambre.

Des voix: D'accord.

M. Roy: Je vous remercie, monsieur le Président, ainsi que tous mes collègues. Je termine en mentionnant que la souveraineté-association, c'est l'option de ceux qui ne veulent pas choisir, qui veulent à la fois être indépendants et dépendants, souverains et associés. Voilà l'option de ceux qui veulent à la fois supprimer le fédéralisme canadien et conserver tous les avantages de la monnaie, des postes et de la défense.

Je voterai non à cette option, monsieur le président, car lors du référendum, nous sommes actuellement à la croisée des chemins. Nous devons faire un choix entre le fédéralisme renouvelé et la séparation du Québec. Le fédéralisme renouvelé reste l'option constitutionnelle préférée de la très grande majorité des Québécois et le projet péquiste présente le seul obstacle à la réalisation des changements souhaitables. Mes chers amis, je voterai non lors du référendum parce que je veux demeurer un Lavallois pure laine, un Québécois optimiste et un Canadien réaliste.

● (1620)

[Traduction]

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur l'Orateur, je voudrais vous féliciter pour votre nomination au poste de vice-président des comités pléniers de la Chambre et je vous prie de féliciter, en mon nom et au nom des députés de ce bord-ci de la Chambre, M^{me} le Président pour sa nomination au poste d'Orateur de la Chambre. Ce choix me paraît excellent et il augure bien pour cette trente-deuxième législature.

Au cours de l'intervention que j'ai faite le 15 octobre dernier pendant le dernier débat sur l'Adresse, j'ai énoncé trois grands principes qui, en tant que député, me paraissaient importants.

Tout d'abord, il n'existe selon moi qu'une seule sorte de Canadiens. Il n'y a aucune différence entre ceux dont la langue maternelle est le français et ceux dont la langue maternelle est l'anglais. Il n'y a aucune différence culturelle ou